



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

<http://www.francophonie.org>

Contribution des Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie au Sommet mondial sur le développement durable

Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août - 4 septembre 2002



Opérateur principal



agence internationale
de la Francophonie

<http://agence.francophonie.org>

Assemblée consultative



Assemblée parlementaire
de la Francophonie

<http://www.francophonie.org/apf>

Opérateurs directs



Agence universitaire de la
Francophonie

<http://www.auf.org>



TV5 monde
<http://www.tv5.org>



Université Senghor d'Alexandrie
<http://www.usenghor-francophonie.org>



Association Internationale
des Maires Francophones
<http://www.aimf.asso.fr>

Document préparé à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable
(Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août - 4 septembre 2002) par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie,
organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.



agence intergouvernementale
de la francophonie



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

56 rue St-Pierre, Québec G1K 4A1 (Canada) - Tél. (1) 418 692 5727 - Télécopie (1) 418 692 5644 - Courriel iepf@iepf.org - <http://www.iepf.org>

sommaire

- Contribution des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie au Sommet mondial sur le développement durable
- Cadre d'action pour le développement durable

ANNEXES

- **Annexe I**
La Francophonie et le développement durable 1992 - 2002
- **Annexe II**
Déclaration de Tunis et Plan d'action quinquennal en faveur d'un développement durable (Tunis - 23-24 Avril 1991)

Contribution des états et gouvernements
membres de l'OIF au Sommet mondial
sur le développement durable

La Francophonie réaffirme l'engagement pris, lors du sommet de Rio, d'œuvrer en faveur du développement durable. Elle rappelle, à cet égard, l'adoption par ses ministres de l'environnement du plan d'action de Tunis de 1991 qu'elle s'est attachée à mettre en œuvre pour asseoir les bases du développement durable dans l'espace francophone.

Elle s'engage à atteindre par des mesures concrètes les objectifs fixés par le présent sommet, et souligne dans ce cadre le caractère central de la lutte contre la pauvreté dans l'ensemble de ses composantes.

La Francophonie rappelle les principes généraux sur lesquels elle fonde son action en matière de développement durable :

- En tant qu'espace de solidarité, elle affirme son attachement à une mondialisation maîtrisée au bénéfice de tous.
- Soucieuse du renforcement de la gouvernance à tous les niveaux, elle soutient, au plan international, les efforts en faveur d'une meilleure cohérence des accords multilatéraux d'environnement, d'une synergie accrue des conventions internationales, particulièrement celles issues de Rio, ainsi que d'une amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de ces conventions. Au plan national, elle appuie le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires favorables au développement durable.
- La démocratie est indissociable du développement durable. Elle crée les conditions d'une mobilisation librement acceptée par la population et d'une juste répartition des ressources nationales pour un accès égal à l'éducation, à la formation, à la santé et à l'emploi. Dans ce contexte, la Francophonie confirme l'importance de l'exercice de la citoyenneté, du rôle régulateur de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance pour la consolidation des avancées en matière de démocratie, faisant des populations les acteurs et les bénéficiaires du développement dans le respect de la justice sociale.
- La Francophonie réaffirme son attachement au respect de la diversité culturelle qui constitue une condition nécessaire du développement durable. En déterminant des modèles de développement enracinés dans les cultures locales, il permet leur appropriation par les populations concernées. Son rôle fondamental au service du développement durable contribue en outre à la promotion de la paix et à la démocratisation des relations internationales.
- La Francophonie rappelle enfin la nécessité de prendre en compte les besoins et le rôle des femmes dans le développement durable.
- La Francophonie, qui poursuit par ailleurs des objectifs spécifiques, incite la Communauté internationale à intensifier ses efforts afin d'améliorer les conditions de mobilisation accrue de ressources publiques et privées, notamment l'accès aux marchés des produits du Sud, la promotion du commerce à l'échelle régionale, les transferts de technologie et le développement de mécanismes novateurs de financement, notamment autour des biens publics mondiaux.
- Elle réaffirme la priorité à l'Afrique et soutient l'initiative du NOPADA/NEPAD ainsi qu'un appui spécifique aux PMA, aux petits Etats insulaires en développement et aux pays enclavés qui sont les plus vulnérables sous l'effet conjugué de la pauvreté, du poids de la dette et de la dégradation de l'environnement.
- La Francophonie marque sa volonté de promouvoir, notamment en matière d'environnement, l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche, qui conditionnent l'efficacité de toute politique de développement durable. Elle apportera son soutien à la conception et à la mise en œuvre de politiques nationales en ce sens, ainsi qu'aux

mécanismes de suivi et d'évaluation garantissant leur adéquation aux besoins réels des populations concernées.

- La Francophonie s'emploie à faire de l'accès à l'information et de la démocratisation des technologies de l'information qui constituent une dimension transversale du développement durable, un outil d'acquisition du savoir, de développement économique et social et de promotion culturelle.
- La Francophonie souligne le lien étroit entre bonne gestion des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté. Elle est déterminée à soutenir la définition de politiques nationales sectorielles garantissant la sécurité alimentaire et facilitant l'accès à l'eau potable et à l'énergie durable.
- Considérant l'importance particulière que revêtent la lutte contre la désertification et les changements climatiques ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, la Francophonie, en appelant la Communauté internationale à relever ces défis planétaires, s'engage à accentuer ses efforts en faveur de l'élaboration et du soutien à la mise en œuvre des politiques nationales dans ce cadre.
- Elle réaffirme par ailleurs que l'accès équitable de tous les peuples aux ressources naturelles, ainsi que le maintien de la diversité biologique, nécessitent la réforme des modes de consommation et des systèmes de production.
- La Francophonie encourage en outre les politiques d'aménagement urbain qui prennent en compte le caractère stratégique de la ville, comme espace et outil de développement durable, ainsi que la mise en place d'agenda 21 locaux et le renforcement de réseaux de villes autour de bonnes pratiques.

Parmi les initiatives que la Francophonie entend valoriser figurent :

- l'aide à l'élaboration de politiques nationales de développement durable et la mobilisation de l'expertise francophone à cette fin ;
- le soutien aux délégations francophones au cours des négociations internationales à travers la concertation, la diffusion de l'information et la formation à la négociation ;
- le renforcement des capacités dans le domaine de l'économie de l'environnement, du droit de l'environnement et des évaluations d'impact environnemental ;
- le développement d'approches et d'études de cas montrant la part déterminante de la culture dans le succès des actions en faveur du développement durable ;
- le renforcement des capacités productives, humaines et institutionnelles pour la formulation de projets de développement durable et en vue de l'élaboration des cadres institutionnels favorables aux investissements nationaux et étrangers ;
- la promotion et le renforcement de la mise en réseaux de scientifiques, de chercheurs et d'institutions de recherche-développement ;
- l'appui au développement des programmes régionaux d'enseignements spécialisés au sud.

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg, à la suite du Sommet et sur le fondement du consensus de Monterrey, la Francophonie organisera un Symposium de haut niveau destiné à mettre en place des synergies et des mécanismes d'appui aux partenariats bilatéraux et multilatéraux Nord-Sud et Sud-Sud, tant privés que publics. Elle appelle tous les acteurs concernés à y participer.

Cadre d'action pour le développement durable

Cadre d'action pour le développement durable

Introduction

À Tunis en 1991, à la veille du Sommet de Rio, la Francophonie s'est dotée d'un plan d'action qui a structuré ses interventions en contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Dix ans après Rio, de nouveaux défis ont émergé mais aussi des opportunités susceptibles de renforcer ses moyens d'action.

Le Sommet de Johannesburg qui fera le bilan de ces dix ans pour mieux renforcer l'action de la Communauté internationale en faveur du développement durable, devrait être l'occasion, pour notre Communauté, de se donner non pas un nouveau plan d'action mais un cadre d'intervention actualisée et concertée qui vise une meilleure intégration et l'affirmation de notre spécificité dans l'approche des problèmes de développement durable.

Partant des acquis de la Francophonie et de sa contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des autres résultats du Sommet de Rio (tant au niveau des États et gouvernements membres qu'au niveau de la Communauté francophone dans son ensemble), le cadre d'action francophone pour le développement durable prend en compte, tout en actualisant le plan d'action de Tunis (avril 1991), les enjeux, et plus tard les résultats, du Sommet de Johannesburg et les nouveaux défis apparus depuis Rio.

Il s'agit ainsi, en premier lieu, de considérer les 3 piliers du développement durable, l'économique, le social et l'environnement, dans leur articulation et non leur simple juxtaposition.

Il s'agit en second lieu de mettre l'accent sur ce qui donne à l'action francophone une valeur ajoutée. Parce que la Francophonie ne peut pas tout faire, il faudrait dégager des champs prioritaires auxquels elle accorde une importance particulière où dans lesquels elle estime pouvoir apporter une contribution spécifique.

Rejoignant les modalités d'action qui ont été définies dans le plan de Tunis (1991) et qui, au vu du bilan montrent leur pertinence, la coopération multilatérale francophone contribuera à la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg en privilégiant les rôles suivants :

- un rôle de concertation et de mobilisation de l'expertise francophone au service de la Communauté francophone ;
- un rôle de renforcement des capacités qui mise sur l'éducation, la formation et la recherche ;
- un rôle d'information ;
- un rôle de catalyse et d'appui aux partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et avec les autres organisations régionales et internationales.

Le cadre d'action

La matrice du cadre d'action francophone est organisée en quatre champs d'intervention :

- les aspects économiques du développement durable ;
- la lutte contre la pauvreté et l'équité sociale ;
- la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ;

- la gouvernance et les cadres institutionnels.

Ces champs sont "croisés" par quatre "modalités d'intervention" correspondant aux principales missions de la Francophonie :

- la concertation ;
- l'éducation, la formation et la recherche ;
- l'information et la sensibilisation ;
- l'appui aux intervenants.

Matrice du Cadre d'action pour le développement durable

Modalités d'intervention

Champs d'intervention	Modalités d'intervention				Diversité culturelle
	Concertation	Éducation Formation Recherche	Information et sensibilisation	Appui aux partenariats	
Aspects économiques du Développement Durable					Diversité culturelle
Lutte contre la pauvreté et équité sociale					
Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes					
Gouvernance et cadres institutionnels					
Développement des NTIC					

Facteur essentiel du développement durable, la diversité culturelle est un des principes qui inspirent l'action de la Francophonie.

Le respect de la diversité culturelle commence par celui de la diversité linguistique et à cet égard les ministres francophones de la culture se sont engagés à favoriser "la mise en place de politiques linguistiques et de structures appropriées favorisant le développement harmonieux de la langue partagée, le français, et des langues partenaires" et "à consolider leur rôle en tant que vecteurs d'expression de créateurs de développement, d'éducation, de formation, d'information et de communication de l'espace francophone".

Si la diversité des langues présente l'aspect le plus immédiatement visible de la diversité culturelle, l'autre volet de cette problématique n'est pas moins important. Il concerne les politiques, les instruments et les contenus de la culture et des médias. Il s'agit à la fois de l'expression concrète de l'identité des communautés, de l'intégration des politiques culturelles dans les processus de démocratie et de développement mais aussi la prise en compte du poids économique de ce secteur.

La diversité culturelle est aussi l'antidote de la "pensée unique" et la garantie de modèles de développement adaptés aux réalités et spécificités de chaque peuple.

D'un autre côté, l'accès à l'information et la démocratisation des nouvelles technologies de l'information pour le développement durable constituent aussi une dimension transversale pour laquelle la Francophonie agit avec l'objectif d'en faire un outil d'acquisition du savoir, de développement économique et social et de promotion culturelle.

Par ailleurs, l'Afrique dont nombre de pays sont dans une situation critique tant au niveau économique et social qu'au niveau environnemental bénéficie d'une priorité affirmée dans l'action francophone.

L'initiative élaborée et prônée par des chefs d'État africains sous l'appellation du NOPADA/NEPAD (nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) est appuyée par la Francophonie en tant que démarche axée sur l'action régionale et base programmatique pour le développement durable en Afrique. Le cadre d'action francophone épousera ainsi dans son déploiement les priorités et les contours des programmes du NOPADA/NEPAD.

Champs du cadre d'action

1. Aspects économiques du développement durable

OBJECTIFS

CONTRIBUER AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À LA PROMOTION DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT ET AU RENFORCEMENT DES MOYENS INSTITUTIONNELS, HUMAINS ET RÉGLEMENTAIRES

- Mobilisation de ressources financières pour le développement et accroissement des flux d'investissement privés nationaux et étrangers ;
- Mise en œuvre de contrats « désendettement-développement durable » ;
- Meilleure intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral ;
- Intégration régionale ;
- Promotion des Industries Culturelles ;
- Transfert et diffusion de technologies vertueuses ;
- Mise en œuvre de formes innovantes de partenariat public-privé associant une bonne gouvernance de la gestion des services publics.

ACTIONS

• *Concertation*

a) Assurer une présence active et concertée autour des :

- grands enjeux économiques touchant au commerce et aux investissements et en marge des négociations à l'OMC et à la CNUCED ;
- débats sur le commerce, l'environnement et le développement durable ;
- questions relatives à l'intégration régionale et notamment dans le cadre du NOPADA /NEPAD ;
- questions relatives au financement ;
- questions relatives à la normalisation environnementale notamment au niveau régional ;
- questions relatives à l'économie et au droit de l'environnement.

b) Instaurer au sein de la Francophonie des groupes d'experts thématiques qui deviendraient une source d'information et d'expertise pour le reste de la Communauté dans le cadre des négociations internationales.

• *Éducation, formation, recherche*

- Renforcement des capacités des cadres des pays et des organisations régionales d'intégration économique en matière de négociation d'accords internationaux d'investissement et de commerce ;
- Approfondissement des connaissances des règles et des activités de l'OMC ;

- Formation à la gestion dynamique de la dette ;
- Formation à la formulation de projets de développement durable (MDP et autres mécanismes de financement des conventions environnementales) ;
- Formation à l'économie de l'environnement et au droit de l'environnement ;
- Renforcement de capacités pour la négociation et le financement de projets partenariaux public-privé ;
- Renforcement des capacités des entreprises et des instituts de normalisation aux normes d'exploitation (normes phytosanitaires, environnementales...) ;
- Formation à la réglementation et la régulation des marchés ;
- Mise en réseau de centres de recherche sur l'économie et le développement durable et développement de réseaux multidisciplinaires sur le développement durable ;
- Formation à l'élaboration des cadres de dépenses de court et moyen termes (CDMT) ;
- Appui aux organismes de formation au Sud œuvrant dans le domaine de l'Environnement et du Développement Durable pour le développement en réseau de contenus et de supports pédagogiques adaptés.

- *Information et sensibilisation*

- Développement des TIC, des paquets technologiques et des modules de formation à distance sur l'économie et le droit de l'environnement et du développement durable ;
- Création et développement de bases de données réparties, sur le commerce international et sur les règles d'activités de l'OMC ;
- Création et développement de bases de données réparties et édition de guides sur les normes environnementales ;
- Élaboration de guides sur le MDP et les autres mécanismes de financement des conventions globales dont le FEM (Fonds pour l'Environnement mondial) ;
- Sensibilisation des entreprises à l'élaboration et la mise en œuvre d'un code d'éthique social et environnemental ;
- Sensibilisation des médias et des élus locaux aux questions relatives à l'économie de l'environnement et plus généralement aux aspects économiques du développement durable.

- *Appui aux partenariats*

- Transfert de technologie et veille technologique ;
- Appui à l'intégration régionale ;
- Fonds d'intégration des PMA ;
- Mise en œuvre de projets éligibles au mécanisme pour un développement propre ;
- Appui à l'organisation de tables rondes de bailleurs de fonds ;
- Appui à la coopération décentralisée ;
- Développement de partenariat d'entreprises Nord-Sud et Sud-Sud.

2. Lutte contre la pauvreté et équité sociale

OBJECTIFS

- Infléchir la tendance actuelle d'approfondissement des inégalités et des dommages à l'environnement qui en découlent ;
- Contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Sommet du millénaire, notamment, dans le domaine de l'eau, de l'énergie, de l'éducation et de l'habitat ;
- Promouvoir la protection des droits de l'homme et des citoyens ;
- Soutenir les droits à la culture et au développement durable ;
- Valoriser les acquis culturels et les savoir-faire traditionnels ayant trait à la lutte contre la pauvreté.

ACTIONS

• *Concertation*

- a) *Assurer une présence active et concertée à l'occasion des grands rendez-vous et réunions internationales et régionales portant sur la lutte contre la pauvreté et pour l'équité sociale.*
- b) *Instaurer au sein de la francophonie des groupes d'experts thématiques qui deviendraient une source d'information et d'expertise pour le reste de la Communauté dans le cadre des négociations internationales.*

• *Éducation, formation, recherche*

Appui à la formulation, à l'actualisation et à l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté

Appui à la formation et au renforcement des capacités humaines

- Renforcement de l'éducation de base avec la priorité à l'éducation des filles et à l'alphabétisation des femmes ;
- Renforcement de l'enseignement "du et en" français avec l'appui à la production d'outils didactiques adaptés aux différentes situations d'apprentissage ;
- Appui aux politiques linguistiques et aux langues partenaires et renforcement des industries de la langue ;
- Renforcement de la formation informelle et de l'acquisition des compétences parallèlement au renforcement du fonds d'insertion des jeunes.

Gestion et conservation de l'espace et des cadres de vie

- Appui à la planification urbaine et à la modernisation de la gestion des villes ;
- Développement et diffusion des technologies de traitement des eaux usées ;
- Formation à la gestion des déchets et des pollutions et diffusion des technologies appropriées ;
- Prise en compte de la dimension rurale.

Gestion rationnelle des ressources naturelles de base pour l'accès à l'énergie et à l'eau potable

- Appui à l'élaboration de politiques nationales de l'énergie visant à l'élargissement de l'accès aux formes modernes d'énergie ;
- Appui à la restructuration des secteurs de l'énergie ;
- Formation à la réglementation et à la régulation des secteurs de l'énergie et de l'eau dans l'intérêt équitable des investisseurs, des consommateurs et de l'environnement ;
- Formation à la planification énergétique ;
- Veille technologique et appui à la maîtrise et au développement des énergies renouvelables ;
- Appui à l'efficacité énergétique dans les installations existantes et les usages actuels et dans les choix des installations et infrastructures futures ;
- Appui à l'élaboration de politiques nationales de mobilisation des ressources en eau et d'accès à l'eau potable ;

- Formation à la gestion des ressources en eau fondée sur la demande, participative et intégrée par bassin.
- *Information et sensibilisation*
 - Formation informelle et éducation citoyenne ;
 - Appui à la société civile et aux ONG en tant que relais impliqués dans la lutte contre la pauvreté ;
 - Sensibilisation des populations, des élus et des médias à la protection des ressources naturelles (l'efficacité énergétique et à usage raisonné de la ressource en eau par exemple) ainsi qu'aux principes élémentaires d'hygiène ;
 - Édition et diffusion de documents de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.
- *Appui aux partenariats*
 - Transfert de technologie appropriée et veille technologique ;
 - Appui à l'intégration régionale (et notamment le NOPADA /NEPAD) ;
 - Partenariat Nord-Sud, Sud-Sud et public-privé pour la gestion des secteurs de l'énergie et de l'eau et pour la gestion des déchets notamment;
 - Appui dans ce cadre à la coopération décentralisée ;
 - Partenariat avec les autres organisations régionales internationales.

3. Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes

Dix ans après le Sommet de Rio de Janeiro, les problèmes de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes se posent avec encore plus d'acuité. Les objectifs et les actions qui suivent visent à apporter une solution à ces problèmes.

OBJECTIFS

- Infléchir les modes non durables de production et de consommation des ressources naturelles;
- Gérer rationnellement les ressources en eau et les sols et tout particulièrement les écosystèmes fragiles (littoraux, forêts, océans, montagnes...);
- Promouvoir une gestion qui tienne compte des racines, du vécu et des aspirations culturelles des populations ;
- Lutter contre les changements climatiques, l'érosion de la diversité biologique et la désertification, tout en développant une synergie entre les trois conventions portant sur ces problématiques.

ACTIONS

- *Concertation*
 - a) *Instituer des mécanismes permanents de concertation, notamment en vue d'une participation efficace :*
 - Aux conférences des Parties des conventions sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification, et, le cas échéant, aux rencontres sur leurs protocoles additionnels ;
 - Aux sessions de la Commission du développement durable des Nations Unies ;

- Aux réunions du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Forum ministériel mondial pour l'Environnement (FMME) ;
- Aux rencontres internationales sur l'énergie, sur l'eau, sur la forêt, sur les ressources phytogénétiques... ;
- Aux rencontres internationales et régionales sur l'évaluation d'impact environnemental.

b) Instaurer au sein de la francophonie des groupes d'experts thématiques qui deviendraient une source d'information et d'expertise pour le reste de la Communauté dans le cadre des négociations internationales.

• *Éducation, formation, recherche*

a) Développer et assurer des formations sur :

- La négociation internationale relative à l'environnement et au développement durable ;
- La gestion de l'environnement ;
- L'économie de l'environnement et les évaluations d'impact environnemental ;
- La formulation de projets de gestion de l'environnement et de synergie entre les trois conventions de Rio ;
- L'élaboration et la gestion de plans nationaux de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, contre l'érosion de la biodiversité et contre la désertification ;
- La gestion des ressources en eau par bassin ;
- La planification et la gestion de l'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- L'agriculture durable (équipement rural et hydraulique, irrigation et maîtrise de l'eau, systèmes agraires et protection de l'environnement, forêts et bois, systèmes traditionnels).

b) Encourager la recherche et le développement sur :

- Les changements climatiques ;
- Le traitement des eaux usées, l'assainissement et les déchets ;
- Les ressources génétiques et le développement des outils biotechnologiques ;
- L'économie et le droit de l'environnement.

c) Appuyer :

- L'élaboration des politiques nationales environnementales ;
- L'élaboration de stratégies nationales de développement durable ;
- La maîtrise et l'utilisation de la télédétection pour le suivi et l'observation des changements planétaires, la prévision et la surveillance des risques, des cultures, des forêts, de l'urbanisation et des ressources naturelles ;
- La formulation de programmes d'éducation relative à l'environnement .

d) Promouvoir l'idée que la diversité culturelle est une ressource et non un obstacle au développement durable.

e) Identifier et développer des approches montrant que la prise en compte de la culture peut être déterminante dans le succès des actions en faveur du développement durable.

• *Information et sensibilisation*

- Assurer une éducation à l'environnement et au développement durable dès l'école de base et dans tous les systèmes de formation ;

- Développer une éducation citoyenne pour l'émergence de nouvelles valeurs et de nouvelles pratiques et des modes de production et de consommation durables ;
- Promouvoir une vision intégrée de l'information pour la décision ;
- Appuyer la mise en place de systèmes d'information de base (statistiques, cartes, images) nationaux d'aide à la décision ;
- Élaborer et diffuser des manuels et des guides sur la gestion des ressources naturelles et sur les changements planétaires ;
- Former et mobiliser les médias ;
- Renforcer les réseaux d'information francophone et contribuer à la mise en œuvre d'un système mondial d'information francophone sur le développement durable ;
- Poursuivre l'appui à des publications Liaison-Énergie-Francophonie (LEF), Objectif Terre, revue sécheresse ;
- Développer et renforcer les réseaux des Centres de Lecture et d'Action Culturelle (CLAC), les radios rurales et les Programmes d'Action pour la Jeunesse (PAJE) ;
- Améliorer les conditions de réception de la chaîne francophone TV5 dans tous les pays de la Communauté.

• *Appui aux partenariats*

- Favoriser au sein de l'espace francophone, des mécanismes de transfert et de veille technologiques ;
- Faciliter des partenariats public-privé et public-public entre tous les membres de l'espace francophone, sur la gestion de l'eau, sur l'énergie, sur la valorisation de la biodiversité et sur le traitement des eaux usées, sur l'assainissement, sur les déchets... ;
- Favoriser, au sein de l'espace francophone, le développement de la coopération décentralisée ;
- Appuyer l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA/NÉPAD) ;
- Promouvoir des projets éligibles au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) et aux autres mécanismes de financement des conventions et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- Créer des synergies pour une meilleure implication de la société civile.

4. Gouvernance et cadres institutionnels

La mise en œuvre des arrangements institutionnels et juridiques adoptés à Rio de Janeiro a montré la difficulté d'asseoir un véritable système de gouvernance du développement durable, notamment du fait des incohérences des structures et des processus de prise de décision. Les objectifs et les actions qui suivent, visent à contribuer au dépassement progressif de cette difficulté.

OBJECTIFS

- Promouvoir des principes et des règles internationales négociés pour tous, acceptés par tous et adoptés au bénéfice de tous ;
- Assurer coordination et cohérence entre les accords multilatéraux sur l'environnement au plan mondial mais aussi aux plans régional et national ;

- Assurer la participation de tous afin de garantir une bonne gouvernance nationale, avec des cadres institutionnels et juridiques favorables au développement durable, notamment en favorisant la participation des collectivités ou communautés locales.

ACTIONS

• Concertation

- a) Mettre en place ou renforcer des réseaux de centres de réflexion afin d'enrichir le débat international et d'assurer la pluralité des visions et des approches des problèmes d'environnement et de développement ;*
- b) Assurer une présence active et concertée à l'occasion des :*
 - négociations internationales relatives à la gouvernance du développement durable et de l'environnement ;
 - réunions de la CDD, du Conseil d'administration du PNUE et du FMME ;
 - réunions du NEPAD et des organisations régionales de l'espace francophone (UEMOA, CEMAC, COI...);
- c) Instaurer au sein de la francophonie une division de travail « habilitante » en désignant des responsables de tâches sur une question donnée de la négociation internationale, qui deviendraient une source d'information et d'expertise pour le reste de la Communauté ;*
- d) Favoriser une mise à disposition systématique et rapide des documents de travail en langue française en vue de renforcer l'implication de la communauté francophone dans les négociations internationales ;*
- e) Instaurer un mécanisme de suivi de mise en œuvre du développement durable dans l'espace francophone.*

• Éducation, formation, recherche

- Assurer des formations en droit de l'environnement ;
- Appuyer l'élaboration et l'harmonisation de textes juridiques et réglementaires pour le développement durable ;
- Élaborer et diffuser des procédures, des normes et des mécanismes de suivi pour le renforcement des cadres institutionnels ;
- Renforcer les points focaux nationaux et régionaux des conventions ;
- Appuyer les parlements et la modernisation de la justice dans le cadre plus général de mise en œuvre du plan d'action de Bamako sur l'État de droit et les droits de l'Homme ;
- Appuyer les actions de recherche et développement sur les institutions et sur les cadres méthodologiques pratiques pour la mise en œuvre du Programme d'Action 21 et des conventions ;
- Établir la mise en réseau de centres de recherche, travaillant sur ces questions, reposant sur la spécialisation, la complémentarité et l'échange.

• Information et sensibilisation

- Sensibiliser les élus et les médias ;
- Appuyer la mobilisation et la sensibilisation des groupes principaux (jeunes, femmes...) et de la société civile ;

- Éditer, publier et échanger des corpus de droit de l'environnement dans l'espace francophone avec le renforcement du programme PARDOC ;
 - Améliorer les conditions de réception de la chaîne francophone TV5 dans tous les pays de la Communauté
 - Appuyer la mise en place de Programmes Action 21 locaux.
- *Appui aux partenariats*
- Échanger des expériences et transférer des savoirs et des savoir-faire ;
 - Favoriser les partenariats impliquant le Nord, le Sud et l'Est de l'espace francophone, de même que le développement de la coopération décentralisée ;
 - Appuyer l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA/NEPAD).

ANNEXE 1
Francophonie et développement durable
1992 - 2002

Introduction

Deux documents principaux permettent de définir le cadre de référence d'action de la Francophonie en matière de développement durable: l'Agenda 21 issu du Sommet de Rio et le plan d'action de Tunis de 1991, adopté par la Conférence des ministres francophones de l'environnement à la veille du Sommet de Rio. Au total, les interventions des institutions de la Francophonie telles que définies à Tunis, rayonnent dans la plupart des grands chapitres du plan d'action que la Communauté internationale s'est donné à Rio pour réaliser le développement durable. La variété même des opérateurs de la Francophonie a permis à celle-ci de s'engager dans des domaines variés, selon des modes d'intervention allant du soutien à l'action locale pointue à la concertation internationale, de la formation à la facilitation d'échanges d'idées et la diffusion d'expertise.

Contexte du développement

Il ne peut y avoir de développement dans des situations de conflit permanent et de déni de l'état de droit et de la démocratie. Dans le cadre de programmes intégrés et proactifs, la Francophonie agit au quotidien dans et avec ses pays membres pour lever ces obstacles et créer ainsi un contexte favorable au développement.

Démocratie

C'est dans cette perspective qu'elle contribue à l'organisation et à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. Elle favorise la consolidation des institutions garantes de l'Etat de droit et de la démocratie, en s'efforçant de soutenir l'intériorisation progressive des règles et des comportements requis pour le plein exercice des libertés et du libre jeu démocratique. En novembre 2000, à Bamako, la Francophonie s'est dotée d'un texte normatif sur la démocratie. Elle s'efforce par ailleurs de contribuer à une plus large ratification des instruments internationaux, régionaux et nationaux, relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à la présence renforcée des francophones lors des Conférences internationales et régionales. Son action s'articule autour de **la promotion des droits de l'homme au quotidien, l'appui aux parlements, et l'appui à la modernisation de la justice**. L'accompagnement des processus électoraux s'effectue essentiellement grâce à l'envoi de **missions d'observation des élections**, mais aussi au travers du **renforcement des capacités électorales**, des actions de **modernisation de la gestion municipale** de l'AIMF, soit de la modernisation des procédures budgétaires et comptables et de la meilleure maîtrise des états civils.

Prévention et règlement pacifique des conflits

Depuis son élection au poste de Secrétaire général en 1997, **M. Boutros Boutros-Ghali**, conformément aux termes de son mandat, a initié une diplomatie préventive et développé un partenariat avec l'ONU et des organisations régionales. L'Agence apporte un appui logistique à ces initiatives : missions de bons offices et médiation, soutien aux pays en situation d'urgence, de sortie de crise ou de consolidation de la paix.

Développement social et économique

Education

L'accès de tous à une éducation de qualité est un facteur déterminant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est pourquoi l'éducation de base et la formation professionnelle et technique sont depuis toujours un domaine prioritaire d'intervention pour l'Agence intergouvernementale francophone (AIF) qui, en étroite collaboration avec la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), contribue à l'élaboration des politiques éducatives au sein des États membres. En matière

d'enseignement supérieur et de recherche, la Francophonie s'exprime au travers des actions de l'Agence universitaire francophone et de l'Université Senghor d'Alexandrie en faveur de la formation universitaire, de la mobilité scientifique, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'Agence intergouvernementale se concentre sur des interventions qui font appel au transfert de l'expertise en accompagnant plus résolument les États du Sud dans l'élaboration de politiques éducatives et de formation professionnelle et technique, et en privilégiant les jeunes et les femmes à travers notamment trois programmes : le programme **“éducation de base”**, le programme **“formation professionnelle et technique (FTP)”**, et le programme **“formation informelle et acquisition des compétences”**. En matière de formation, les actions de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) visent à développer la formation universitaire, la mobilité scientifique universitaire, le perfectionnement des cadres africains, le soutien aux réseaux et structures associatifs et la création de classes bilingues et à français renforcé. Au Sommet de Dakar, en 1989, les chefs d'État et de Gouvernements de la Francophonie ont décidé de créer l'**Université Senghor** avec pour objectif de former et de perfectionner des cadres et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'exercice de responsabilités en Afrique dans des domaines prioritaires pour le développement et notamment pour la gestion de l'environnement.

Diversité et développement culturels

Dimension incontournable d'un développement durable fondé sur la solidarité et le dialogue, la reconnaissance de la diversité culturelle, consacrée par la Charte de la Francophonie adoptée au Sommet de Hanoï (1997) et rappelée lors du Sommet de Moncton (1999) et de la IIIe Conférence ministérielle sur la Culture à Cotonou (2001), constitue l'un des principes fondamentaux qui inspirent l'action de la Francophonie depuis sa fondation. Forte d'un univers souvent multilingue et toujours multiculturel, la Francophonie soutient la promotion et la diffusion au plan international, du multilinguisme et de la diversité culturelle. C'est cette volonté qui l'a conduit à mettre en place des programmes de formation à la fonction publique internationale, de placement de Jeunes experts francophones au sein des organisations internationales, d'un Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation, et d'un Réseau international du français dans le monde (Rifal). La promotion des « langues partenaires du Sud » (langues africaines, créole et arabe) qui constitue en outre l'un des piliers de la politique de diversité linguistique, bénéficie de l'appui du Conseil international francophone des langues (Cifla), organe d'information, de conseil et de prospective. Afin de combler le vide d'infrastructures culturelles dans le monde rural et de réduire les inégalités avec le monde urbain, l'AIF a mis sur pied, près de 200 Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) qui offrent aux populations rurales la possibilité de lire, de s'informer, de se former. Pour développer les échanges culturels, l'Agence a aussi mis en place avec ses partenaires un Fonds d'appui à la circulation des artistes et de leurs créations, un Fonds d'investissement pour les entreprises culturelles, un Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud et soutient le Masa (Marché des arts et du spectacle en Afrique) en tant que festival et lieu de formation aux métiers du spectacle et en tant que marché pour l'insertion des jeunes créateurs francophones dans le milieu économique du spectacle.

Développement économique

La pauvreté sous ses multiples dimensions constitue le plus grand défi pour la communauté internationale. La Francophonie s'efforce donc de promouvoir en son sein une coopération fondée sur la solidarité et la complémentarité. Depuis le Sommet de Maurice (1993), l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) oriente sa programmation vers des actions favorisant l'intégration économique régionale, l'harmonisation du droit des affaires, le développement de partenariats et la mobilisation de l'épargne. Une Direction de la coopération économique a été créée en janvier 1999, suivie en avril de la

même année par la tenue de la première réunion des ministres de l'économie de la Francophonie, à Monaco. La Déclaration adoptée en marge de la réunion de Monaco a servi de base à la structuration de la programmation économique autour de deux axes d'intervention principaux, soit la mondialisation et l'intégration économique régionale et le renforcement des capacités des entreprises. Parmi les projets nouveaux, un des plus révélateurs a été l'introduction de "concertations économiques", qui déjà ont permis d'établir les bases d'un véritable espace de réflexion de coopération économique francophone et de renforcer les positions des pays membres dans les négociations internationales. S'agissant du renforcement des capacités des entreprises, il s'est concentré davantage sur des entreprises exportatrices du secteur agroalimentaire pour les aider à se familiariser avec les normes d'exportation (normes phytosanitaires), de manière à profiter de l'ouverture accrue des marchés du Nord. Le Fonds francophone de soutien à la petite et moyenne entreprise (FFS-PME) finance aussi chaque année une dizaine de projets d'entreprises par pays. Le programme conjoint AIF/ Onudi apporte lui un appui concret en expertises, en formations spécialisées et en équipements informatiques. Le Programme d'appui à la modernisation de l'épargne en Francophonie (Pamef) vise le renforcement des capacités des réseaux de caisses d'épargne et de crédit. Enfin, le Forum francophone des affaires (FFA), créé en 1987, est constitué de 52 comités nationaux. Communautés d'affaires nationales, ces comités sont dans leurs pays, des émetteurs et des récepteurs d'informations commerciales et technologiques.

Technologies de l'information

Réunis en 1997, les ministres francophones chargés des inforoutes ont adopté un plan d'action en vue de l'insertion de la Francophonie et de ses États et gouvernements dans la société de l'information. Ce plan a contribué à favoriser la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (NTIC), et à mettre ces dernières au service du développement économique et social, de l'acquisition du savoir et de la promotion culturelle. L'AIF apporte sa contribution selon quatre axes prioritaires : cadre juridique et réglementaire, infrastructures et accès, formation et capital humain, contenus et services locaux. L'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) de l'Agence agit comme catalyseur des convergences francophones lors des concertations internationales. Trois programmes sont ainsi développés :

Le programme "Appropriation et usage des technologies de l'information et de la communication", le programme "Maîtrise des technologies éducatives et de la formation à distance" et le Fonds francophone des inforoutes qui soutient la création de contenus numériques d'intérêt général (santé, culture, éducation, environnement...) dans des projets portés par des équipes plurinationales. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a aussi installé des Centres multimédias municipaux à proximité de centres scolaires. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) s'est quant à elle fixée quatre axes prioritaires : accroître la connectivité des universités du Sud, développer une politique de contenus scientifiques francophones, renforcer les capacités humaines, et renforcer la présence francophone dans les comités de standardisation et de normalisation tout en favorisant les structures de régularisation. Afin de favoriser l'accessibilité à une information complète et à jour sur la Francophonie à l'ensemble des francophones de la planète, le Centre de documentation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, le CIFDI offre des ressources collectées et sélectionnées qui en font un véritable carrefour documentaire virtuel.

Conservation et gestion des ressources

Environnement

La décision du 3^e Sommet francophone de Dakar de considérer l'environnement comme une priorité a permis à la Francophonie de développer rapidement, avant même la tenue du Sommet de Rio, une

programmation d'activités contribuant au développement des capacités nationales des pays membres dans ce domaine. L'action de la Francophonie a visé en premier lieu à renforcer la concertation entre les pays membres de manière à garantir une présence active aux négociations internationales. Dans un souci de solidarité, cela implique également de soutenir les Etats et les gouvernements dans la conception et la mise en place des politiques nationales s'inscrivant dans la perspective du développement durable et dans le respect des engagements internationaux — notamment les Conventions sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification — auxquels ces Etats ont souscrit. L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), mobilise donc l'expertise francophone dans le cadre de séminaires et de concertations et s'efforce de contribuer au développement de compétences en négociation internationale, en évaluation environnementale et en économie de l'environnement par la multiplication de sessions de formation et la diffusion de publications adaptées.

Il s'agit aussi pour la Francophonie d'apporter une réponse appropriée aux besoins en information des pays membres grâce à la publication des revues spécialisées à l'instar de *Liaison-Energie-Francophonie* (LEF), *Objectif Terre* (OT), revue "Sécheresse" et, grâce à la mise en place de RELIEF (Réseau de liaison et d'échange de l'information environnementale francophone) qui constitue un outil d'intervention polyvalent de traitement et de diffusion de l'information environnementale.

Énergie

L'enjeu pour la Francophonie consiste ici à repérer les mécanismes et technologies qui permettent une gestion optimale des ressources et peuvent apporter des solutions durables aux populations les plus démunies. Les activités visent ainsi à développer les capacités endogènes de conception de stratégies et de mise en oeuvre de politiques énergétiques adaptées à chaque pays, grâce à des activités de formation et d'assistance. Depuis 1990, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie a donc axé son travail sur les **filières énergétiques prioritaires pour les communautés rurales, sur l'efficacité énergétique et sur l'environnement institutionnel du secteur**. Les initiatives en matière de politiques énergétiques ont pour objectif de donner aux ministères concernés des pays membres les moyens de mettre en place des stratégies et des politiques pérennes de réorganisation des secteurs de l'énergie, considérés comme secteurs clés de la croissance économique. **Les programmes d'assistance** ont ainsi permis aux départements techniques des pays membres de bénéficier de — l'organisation d'ateliers nationaux, tandis que les **activités de formation** ont permis — la formation de centaines de cadres, ingénieurs et économistes intervenant dans le secteur énergétique. **Le Programme international de soutien à la maîtrise de l'énergie (PRISME)** vise lui à contribuer au développement des capacités nationales en matière de politiques de maîtrise de l'énergie et à aider au renforcement des cadres institutionnels pour l'efficacité énergétique. Ce qui implique le soutien à la mise en place d'**un cadre réglementaire national** ou au **développement du secteur privé** à travers la création d'un marché de l'efficacité énergétique grâce à l'émergence d'entreprises locales spécialisées dans les services éco-énergétiques. En matière d'énergie rurale, la Francophonie vise à permettre une gestion rationnelle de la ressource de la biomasse et à promouvoir la maîtrise des techniques et des technologies pour le développement des énergies renouvelables.

Agriculture

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) joue un rôle important dans ce cadre grâce notamment à la publication du cahier de recherche *Agricultures* et du cahier de recherches, *Sécheresse, Sciences et changements planétaires*. Elle coordonne plusieurs réseaux de recherche appliquée au développement agricole notamment le **Réseau "Biotechnologies végétales, amélioration des plantes**

et sécurité alimentaire” et le Réseau *“Télédéttection”*, ou encore l’Action de recherche concertée (ARC). Les Centres Régionaux d’Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA), créés conjointement par l’AIF et l’Aupelf-Uref (ex AUF) dans des institutions du Sud, offrent enfin des formations spécialisées de troisième cycle et ont contribué à la formation de centaines de cadres agronomes, depuis 1992, dans l’espace francophone.

Renforcement du rôle des grands groupes

La volonté d’associer au projet francophone les grands groupes et notamment les autorités locales et les responsables municipaux, les jeunes et les femmes, s’est traduite par des programmes et des actions ciblées visant principalement leur renforcement

Municipalités

Opérateur de la Francophonie chargé du développement des villes, l’AIMF rassemble 99 capitales et métropoles réparties dans 45 pays. Elle s’attache à promouvoir son savoir-faire en matière de politique urbaine et à favoriser le renforcement de la démocratie locale. Ses domaines d’intervention concernent principalement des projets d’assainissement et des projets d’équipement structurants, tels que les marchés et les centres municipaux de santé.

A l’occasion du *Colloque Ville, Energie, Environnement* qui s’est tenu à Beyrouth (17-19 septembre 2001), les participants ont souligné la dimension urbaine du développement durable et se sont engagés à promouvoir : les agenda 21 locaux, des actions en vue d’élargir l’accès à l’énergie, un programme municipal de réduction de l’effet de serre, des actions pour le renforcement des capacités locales, des actions d’éducation et de sensibilisation auprès des usagers, enfin le développement de réseaux d’évaluation et de bonnes pratiques.

Femmes

Souligné dans l’Agenda 21 du sommet de Rio, le rôle des femmes et des jeunes dans le développement durable est essentiel. La population de la plupart des pays francophones est très jeune et les femmes y jouent un rôle d’autant plus crucial que les conditions s’y dégradent. C’est pourquoi, les femmes et les jeunes constituent deux publics cibles prioritaires pour la Francophonie.

Les actions conduites en faveur des femmes visent ainsi l’acquisition d’une meilleure représentativité dans les structures de décision et d’une plus grande autonomie économique. **En direction des femmes défavorisées**, l’Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) soutient donc la création d’activités économiques et d’associations pour l’amélioration de la condition féminine. **La Conférence des femmes**, organisée en 2000 à Luxembourg, sous le thème “Femmes, Pouvoir et Développement”, a invité l’AIF à mettre en œuvre des projets spécifiques tels : la mise en place **d’un mécanisme transversal chargé de la sensibilisation**, de l’information et de la formation au principe d’égalité des femmes et des hommes, et la création **d’un réseau permanent d’expert(e)s francophones** sur l’évolution de l’égalité dans les pays et dans les institutions de la Francophonie.

Jeunes

Les projets concernant les jeunes ont pour objectif une participation accrue de ces derniers aux activités de la Francophonie notamment par l’encouragement à la mobilité, le soutien à l’insertion professionnelle, la formation, et l’accès aux nouvelles technologies. Plusieurs activités, résultant du processus de concertation des jeunes, mené en préparation du VIIIe Sommet des chefs d’État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui s’est tenu à Moncton (Canada) en septembre 1999, avec pour thématique centrale le rôle de la jeunesse sont inscrits dans la programmation annuelle de l’AIF :

Le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) axé sur l'auto-emploi, **le Programme de mobilité des jeunes (PMJ)**, lancé en mai 2000, et destiné à soutenir les échanges de savoir-faire entre jeunes, **le Programme "Jeunes experts francophones dans les organisations internationales"** qui répond au problème de la sous-représentation des pays émergents dans les organisations internationales, **enfin la création d'un Parlement francophone des jeunes** qui s'est réuni pour la première fois au Canada, à Québec en juillet 2001.

Le programme des Points d'accès aux Inforoutes pour la jeunesse (PAJE) vise notamment à favoriser l'accès aux inforoutes. **Le volet "jeunes" du Fonds francophone des Inforoutes** favorise l'appropriation et l'usage d'Internet par la création par la jeunesse de contenus d'expression française.

ANNEXE II

Déclaration de Tunis et plan d'action quinquennal en faveur d'un développement durable

(Tunis, 23-24 avril 1991)

Les Ministres et autorités chargés de l'Environnement des États et gouvernements ayant en commun l'usage du français, réunis à Tunis les 22 et 23 avril 1991, représentant des pays qui couvrent par leur étendue géographique les systèmes écologiques les plus variés d'Europe, d'Amérique du Nord, des Caraïbes, du bassin méditerranéen, d'Afrique, d'Asie, de l'océan Indien et du Pacifique ;

Rappellent la résolution adoptée à Dakar en mai 1989 par leurs chefs d'État et de gouvernement dans laquelle ils s'engagent à promouvoir le développement durable ;

Marquent leur volonté de réaliser cet engagement qui lie les préoccupations d'environnement de chaque pays à celles de la planète et les objectifs de protection à ceux du développement, en visant le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures.

Affirment leur aspiration à un respect universel de l'environnement, à une plus grande solidarité, et leur attachement aux droits et obligations des États et des populations en matière d'environnement, reflétant les valeurs des communautés de l'espace francophone ;

Expriment la volonté de concevoir leur action dans le respect de leur diversité culturelle.

Conscient de l'impérieuse nécessité pour chaque État et gouvernement concernés de définir sa politique d'environnement, affirment leur soutien et leur adhésion aux principes fondamentaux suivants :

- le droit des citoyens à bénéficier d'un environnement de qualité ;
- la participation des populations aux processus de prise de décisions en matière d'environnement ;
- le devoir de prévention et de précaution ;
- la nécessité d'évaluer les impacts sur l'environnement, y compris les impacts transfrontaliers, à chaque étape du développement ;
- la responsabilité de ceux qui porte atteinte à l'environnement ;
- l'obligation pour chaque pays de prendre les mesures requises pour éviter de polluer l'environnement d'autres États ;
- l'application du principe pollueur-payeur ;
- la responsabilisation de l'utilisateur des ressources naturelles ;
- l'exploitation des ressources renouvelables selon des pratiques et des normes qui en assurent la pérennité.

Reconnaissant que la dégradation de l'environnement, conjuguée à la détérioration des termes de l'échange et à la pression démographique dans les pays en développement, est à la fois cause et conséquence de la pauvreté ; conscients, par ailleurs, des contraintes que pose l'endettement aux politiques de développement, affirment leur solidarité :

- en s'engageant à mobiliser, dans la mesure du possible, les ressources additionnelles nécessaires aux pays en développement pour faire face aux menaces globales sur l'environnement ;
- en adoptant le principe de conversion de la dette et en promouvant ce principe dans les instances internationales appropriées, afin de réorienter le maximum de ressources pour la protection de l'environnement des pays en développement ;
- en favorisant une meilleure maîtrise de la croissance urbaine, en harmonie avec le développement de l'espace rural, une gestion rationnelle du littoral et du milieu marin, et une lutte contre les disparités régionales ;

- en veillant au respect des conventions internationales et régionales, notamment celles relatives aux déchets dangereux et à la pollution marine, et en coopérant pour leur application.

Décident d'œuvrer en vue de concrétiser les actions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'action pour l'environnement, conditions nécessaires pour un développement durable, et mobiliser, à cette fin, des ressources nationales et internationales ;
- contribuer à la solution des problèmes planétaires et régionaux en participant activement aux travaux en cours et futurs les concernant ;
- consacrer, collectivement, au moins 5% de leurs territoires pour la sauvegarde du patrimoine dans le but d'y privilégier la conservation des écosystèmes et la diversité des espèces dans le contexte du développement durable ;
- renforcer les institutions nationales chargées de l'environnement ;
- appuyer les politiques de gestion rationnelle des patrimoines et notamment des ressources naturelles rares ;
- coopérer pour la maîtrise et le transfert de technologies respectant l'environnement ;
- mettre en place une procédure de notification et de consultation dans le cas où l'environnement d'un autre État est susceptible d'être touché par un projet de développement ;
- améliorer les conditions de participation des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités décentralisées ou locales ;
- encourager l'introduction dans les programmes scolaires et universitaires d'enseignements relatifs à l'environnement-développement, aider à l'élaboration de programmes extra-scolaires visant à sensibiliser, informer et former les populations, les planificateurs et les décideurs et promouvoir la recherche et les études en la matière.

S'engagent à renforcer leur coopération avec le système des Nations Unies, notamment dans la perspective de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement de 1992 et des conventions et accords internationaux préparés dans ce contexte.

Sont attentifs aux différentes instances mondiales et régionales concernées et à toutes celles qui sont ou pourraient être engagées dans des négociations liées à l'environnement.

Adoptent le premier Plan d'action joint à cette Déclaration.

<p>CONCERTATION</p> <p><i>Établir des positions communes aux pays de l'espace francophone, chaque fois que possible, en regard des événements relatifs à l'environnement et au développement durable.</i></p> <p>Anticiper les grandes décisions mondiales et régionales utiles à ces thèmes.</p> <p>Assurer une participation, la plus large possible, des pays francophones aux réunions internationales sur l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant les principales conférences internationales, les pays ayant en commun l'usage du français tiendront une réunion de concertation pour identifier leurs possibles convergences. • Ils se concerteront sur le renforcement du système mondial concerné par l'environnement dans l'esprit de la déclaration de La Haye. • Ils s'engagent activement et solidairement dans le processus de préparation et de mise en œuvre de la CNUED et y joueront, dans certains cas, un rôle pionnier. • Ils favoriseront la présence des pays de l'espace francophone et renforceront la présence de la langue française dans les réunions et institutions internationales sur l'environnement. 	<p>>> L'ACCT se fera reconnaître comme observateur auprès des organisations internationales (PNUE, OMM, OMS, OAA, CNUED, etc.) et fournira certains services (locaux, secrétariat...).</p> <p>>> Des concertations se tiendront sur les institutions internationales.</p> <p>>> Les engagements pris dans la Déclaration de Tunis et dans le Plan d'Action seront annoncés ; ils seront inscrits à l'Agenda 21 (par exemple les programmes de dette nature, les plans d'actions nationaux, les campagnes d'économie de ressources, le développement d'aires protégées à développement durable) pour développer l'effet d'entraînement de ces initiatives francophones à l'échelon mondial ou régional.</p> <p>>> Une personne-ressource sera chargée de la liaison et du renforcement des moyens de communication.</p> <p>>> Des démarches seront engagées pour faire respecter l'usage de la langue française dans les instances internationales de l'environnement et notamment au PNUE. Les possibilités offertes par les bailleurs de fonds (directs ou via l'ACCT) seront utilisées notamment pour les voyages et séjours de représentants.</p>
--	--	--

<p>FORMATION</p> <p>Formation des ressources humaines en environnement et renforcement des institutions nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation universitaire en sciences et gestion de l'environnement (3e cycle). • Formation de décideurs et de cadres en gestion de l'environnement • Séminaires de formation de formateurs sur les thèmes environnementaux définis par priorité (deux par année), notamment sur l'éducation relative à l'environnement. • Formation technique, professionnelle et ad hoc s'adressant à tous les intervenants en environnement-développement et répondant aux besoins concrets, notamment gestion des ressources biologiques et des parcs nationaux, gestion de l'eau et assainissement, aménagement du territoire, procédures en cas d'accident écologique... et en s'appuyant sur le recensement des formations, celui des matériels et de leur élaboration, et des lieux d'exercice de terrain. 	<p>>> UREF, >> Université Senghor, >> ISE Dakar, >> Autres institutions francophones nationales et sous-régionales.</p> <p>>> Université Senghor et autres institutions spécialisées, >> Départements de gestion de l'environnement >> Stages pratiques, séminaires.</p> <p>>> École internationale de Bordeaux (ÉIB) et institutions francophones spécialisées, >> Systèmes scolaires.</p> <p>>> ÉIB et institutions francophones spécialisées.</p>
--	---	---

<p>INFORMATION</p> <p>Favoriser la production et la diffusion de l'information sur l'environnement et le développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication et diffusion aux pays francophones d'un bulletin d'informations pertinentes sur les enjeux, activités et conférences internationales liés à l'environnement. • Soutien à la production et à la diffusion de revues francophones sur l'environnement. • Édition et diffusion d'ouvrages, manuels et guides. • Création de réseaux d'échange dans le domaine de l'environnement. • Développement de législations de protection de l'environnement. 	<p>>> Détachement d'une personne-ressource auprès du Bureau de l'ACCT à Genève (court terme).</p> <p>>> Publication d'une lettre mensuelle de l'environnement</p> <p>>> Écodécision et autres revues.</p> <p>>> Coédition.</p> <p>>> Rencontres d'experts et recherches concertées, banques de données, répertoires, bulletins.</p> <p>>> Recherches comparatives,</p> <p>>> Bulletin, rencontres d'experts.</p>
--	--	--

<p>SENSIBILISATION</p> <p>Favoriser les actions visant à éduquer le public sur les problèmes de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production de matériel didactique et de vulgarisation sur les thèmes environnement/développement. • Prix annuel d'excellence pour les contributions les plus significatives à l'environnement et au développement. • Coordination de campagnes et/ou organisation d'une semaine de l'environnement-développement sur un thème uniforme dans l'espace francophone. 	<p>>> Radio, télévision, bandes dessinées, livres, jeux scolaires, concours scolaires, centres d'initiation à l'environnement.</p> <p>>> Collectivités décentralisées locales et ONG.</p> <p>>> Jury international.</p> <p>>> Manifestations culturelles, publications d'affiches et autres instruments de communication ; collectivité décentralisées locales et ONG.</p>
---	---	--

<p>PARTENARIAT</p> <p>Organiser et mettre en œuvre un programme, en tenant compte des priorités établies, afin d'amorcer les changements les plus urgents, de définir les projets et leur rythme d'exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des plans nationaux pour l'environnement et les programmes nationaux de gestion des ressources naturelles. • Élaboration d'une stratégie francophone et de propositions de mise en œuvre sur les transferts de technologie, sur les processus de conversion de dette et sur les mécanismes financiers relatifs aux menaces à l'environnement. • Assistance technique pour les projets d'économie d'énergie. • Assistance pour la préparation de dossiers à présenter aux organismes internationaux pour financement. • Gestion des ressources biologiques et des écosystèmes : eau, grands fleuves, grands écosystèmes lacustres ; protection du littoral et gestion des écosystèmes ; gestion des écosystèmes forestiers tropicaux. • Soutien aux actions de recherche sur les enjeux environnementaux globaux notamment changement climatique, diversité biologique, etc. • Implantation et soutien aux systèmes d'information sur l'environnement et utilisation de la télédétection. 	<p>>> Participation financière et assistance technique aux processus d'élaboration de ces plans en complémentarité avec les coopérations bilatérales et les autres coopérations multilatérales.</p> <p>>> Constitution d'un groupe d'experts chargé d'élaborer une stratégie dans un délai de six mois.</p> <p>>> Ateliers entre professionnels et industriels.</p> <p>>> Fonds multilatéral.</p> <p>>> Fonds multilatéral.</p> <p>>> Fonds multilatéral, institutions francophones spécialisées, autres organisations internationales spécialisées.</p> <p>>> Rencontres multidisciplinaires de spécialistes.</p> <p>>> Recherches concertées.</p> <p>>> Institutions francophones spécialisées, centres régionaux de documentation environnementale, centres de télédétection.</p>
--	---	--



L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante et un Etats et gouvernements membres et a admis quatre observateurs. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Elle s'appuie sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en est l'assemblée consultative. Le Secrétaire général, chef de voûte du système institutionnel, est chargé de la mise en œuvre de la politique internationale, ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération.

Cabinet du Secrétaire général

28, rue de Bourgogne - 75007 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 11 12 50
Télécopie (33) 1 44 11 12 81/76
Courriel of@francophonie.org
<http://www.francophonie.org>

REPRÉSENTATIONS PERMANENTES

— **auprès de l'Union européenne**
2 Place Saintelette 1080
Bruxelles (Belgique)
Tél. (32) 2 4205460
Télécopie (32) 2 4262002
Courriel reper.bruxelles@francophonie.org

— **auprès des Nations unies à New-York**
801, 2nd avenue, suite 605
New York (NY) 10017 (Etats-Unis)
Tél. (1) 212 8676771
Télécopie (1) 212 8673840
Courriel reper.new-york@francophonie.org

— **auprès des Nations unies à Genève**
46 avenue Blanc 1202 Genève (Suisse)
Tél. (41) 22 7389666/69
Télécopie (41) 22 7389682
Courriel reper.geneve@francophonie.org

— **auprès de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies**
BP 12754 - Addis Abéba (Ethiopie)
Tél. (251) 1 504460
Télécopie (251) 1 504461
Courriel reper.addis-abeba@francophonie.org

Opérateur principal

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

Siège : 13 Quai André Citroën
75015 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 37 33 00
Télécopie (33) 1 45 79 14 98
Courriel agence@francophonie.org
<http://agence.francophonie.org>

• **INSTITUT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA FORMATION (INTIF)**

15, quai Louis XVIII - 33000 Bordeaux (France)
Tél. (33) 5 56 01 59 00
Télécopie (33) 5 56 51 78 20
Courriel intif@francophonie.org
<http://intif.francophonie.org>
CIFDI : <http://cifdi.francophonie.org>

• **INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)**

56 rue St-Pierre, Québec G1K 4A1 (Canada)
Tél. (1) 418 692 5727
Télécopie (1) 418 692 5644
Courriel iepf@iepf.org
<http://www.iepf.org>

BUREAUX RÉGIONAUX

- Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest
BP 7223 Lomé (Togo)
Tél. (228) 2216350
Télécopie (228) 2218116
Courriel brao@francophonie.org

- Bureau régional de l'Asie-Pacifique
1, rue Trinh Hoai Duc (quartier diplomatique) Hanoi (Vietnam)
Tél. (84) 4 733 63 11/13
Télécopie (84) 4 733 63 10
Courriel brap@francophonie.org

- Bureau régional de l'Afrique centrale et de l'océan Indien
BP 8075 Libreville (Gabon)
Tél. (241) 739 561
Télécopie (241) 739 558
Courriel brac@francophonie.org

Assemblée consultative

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)
235, boulevard Saint-Germain
75007 Paris (France)
Tél. (33) 1 40 63 91 60
Télécopie (33) 1 40 63 91 78
Courriel infos@apf-fr.org
<http://www.francophonie.org/apf>

Opérateurs directs

• **AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

Rectorat : 3032 rue Edouard-Montpetit,
B.P. 400, succ. Côte des neiges
Montréal, Québec, H3S 2S7 (Canada)
Tél (1) 514 343 66 30
Télécopie (1) 514 343 21 07
Courriel rectorat@auf-francophonie.org
<http://www.auf.org>

Bureau Europe : 4 Place de la Sorbonne
75005 Paris (France)
Tél. (33) 1 44 41 18 18
Télécopie (33) 1 44 41 18 19

• **UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE**
BP 21111 - 415 Alexandrie (Egypte)
Tél. (20) 3 484 33 7
Télécopie (20) 3 484 34 79
Courriel cyberthecaire@usenghor-francophonie.org
<http://www.usenghor-francophonie.org>

• **TV5**

TV5 monde
19, rue Cognacq-Jay
75330 Paris cedex (France)
Tél. (33) 1 44 18 55 55
Télécopie (33) 1 44 18 55 10
Courriel tv5@calvacom.fr
<http://www.tv5.org>

TV5 Québec-Canada
1755, boulevard René-Levesque, bureau
101 - Montréal, Québec, H2K 4P6 (Canada)
Tél. (1) 514 522 53 22
Télécopie (1) 514 522 65 72

• **ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET MÉTROPOLIS PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT FRANCOPHONES (AIMF)**
9, rue des Halles - 75001 Paris (France)
Tél. (33) 1 42 76 46 06 / 41 49
Télécopie (33) 1 40 39 06 62
Courriel sp@aimf.asso.fr
<http://www.aimf.asso.fr>

Le monde de la Francophonie

